Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 15 (1972-1975)

Heft: 1

Artikel: Les Genevois de 1700 ont-ils une opinion économique?

Autor: Piuz, Anne-Marie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1002531

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES GENEVOIS DE 1700 ONT-ILS UNE OPINION ÉCONOMIQUE?

par Anne-Marie PIUZ [1]

On connaît le débat, toujours réouvert, entre les historiens économistes et les historiens de la pensée économique : les observateurs, les « économistes », les gens d'affaires de l'époque « mercantiliste » ont-ils émis de simples avis empiriques, en fonction de situations données ou bien ont-ils raisonné à partir de réflexions théoriques? En d'autres termes, les idées mercantilistes ne sont-elles que des recettes opportunistes ou bien s'insèrent-elles dans un « quasi-système »? [2]

Qu'en est-il des Genevois? Tout d'abord, ont-ils exprimé des avis sur l'économie de la République, ont-ils formulé des observations sur la bonne (ou la mauvaise) marche des affaires, ont-ils préconisé des mesures de politique économique en vue du maintien ou du rétablissement de la prospérité? Ensuite, ces opinions, ces croyances reflètent-elles une situation « de classe », révèlent-elles l'état des structures et de la conjoncture genevoises, ou enfin témoignent-elles de la conscience, même embryonnaire, d'une théorie économique?

Mais, avant d'exposer des idées et des politiques économiques, il est de bonne méthode de rappeler quelles sont les structures de l'économie genevoise et comment se portent les affaires aux alentours de 1700.

---

[1] Communication présentée à la Société d'histoire et d'archéologie le 23 novembre 1972.

[2] J. A. SCHUMPETER, *History of Economic Analysis*, New York, 1954, p. 194. Voir *infra* p. 9, note 1.

Structures et conjonctures économiques entre 1690 et 1730-40

Assez paradoxalement, pour une économie de type ancien, le secteur agricole ne joue pratiquement aucun rôle dans la politique économique de cette ville-Etat. Il est bien entendu que, sur le plan de la réalité économique régionale, l'agriculture reste l'activité dominante, mais la population de la ville (16 000 habitants en 1693) est occupée, dans sa majorité, à l'artisanat et au commerce. Si l'agriculture régionale intéresse l'Etat et la bourgeoisie, c'est en fonction du ravitaillement de la ville ou des possibilités d'investissements fonciers, mais le souci du développement régional n'entre aucunement dans les activités et prérogatives des Conseils de Genève, comme de juste d'ailleurs en raison de la situation politique de cette ville pratiquement privée de territoire [1]. Ainsi donc, au XVIIe, comme au XVIIIe siècle, l'économie genevoise n'est nullement fondée sur l'agriculture. De plus — autre critère de modernité —, la répartition traditionnelle de la population entre la ville et la campagne est ici inversée : on peut estimer que, vers 1700, le 70 % de la population genevoise vit en ville et le 30 % à la campagne [2]. Enfin le revenu national est, bien moins qu'ailleurs, constitué par une ponction sur le produit agricole ; la richesse provient surtout des secteurs secondaires et tertiaires et peu de la commercialisation de la rente foncière.

Très schématiquement, les secteurs les plus dynamiques de l'économie genevoise aux XVIIe et XVIIIe siècles, se succèdent selon la chronologie suivante : soierie (fin XVIe-milieu XVIIe siècles), dorure et passementerie (vers 1650-vers 1720), commerce et banque (dès la fin du XVIIe siècle), horlogerie et industries annexes (XVIIIe siècle), toiles peintes (seconde

---

[1] Notons, en passant, combien énormes les inégalités de développement économique et culturel apparaîtront dès 1814-15 avec l'annexion, à l'ancien territoire genevois, des communes sardes et françaises.

[2] Extrapolation obtenue à partir d'estimations ultérieures. Le critère de modernité économique est donc rempli, tout au moins en ce qui concerne la population vivant sur les terres genevoises. Sur le plan de la région proprement dite, les structures traditionnelles sont certainement maintenues.

moitié du XVIIIe siècle). La classification et la périodisation sont forcément grossières. Une activité est dominante, à un certain moment, par le nombre des personnes qu'elle met en œuvre ou le volume des capitaux qui y sont investis. Cette situation de moteur est due à des conditions structurelles et/ou à des facteurs conjoncturels favorables, mais aussi à l'action de variables événementielles ; ici, par exemple, il faudrait pouvoir estimer l'apport en main-d'œuvre, en capital, en esprit d'entreprise, des réfugiés pour cause de religion. Ainsi la fonction de pilote d'un secteur d'activité économique est-elle sujette à des accidents, à des chutes, à des remontées, parfois spectaculaires et qui peuvent quelquefois faire illusion.

Notons, pour une approche rapide, quelques traits essentiels des structures de l'économie genevoise d'ancien régime. Les secteurs énumérés ci-dessus relèvent soit de la production (fabrication des tissus de soie, des fils d'or et d'argent, des passements, des montres et des bijoux, impression des toiles), soit des services (commerce et banque). En fait, avant de se livrer au pur trafic de l'argent, les marchands-banquiers ont rendu aux artisans et aux fabricants — selon le schéma traditionnel du *Putting-out System* — les services capitalistes d'avances de fonds et de vente, sur les marchés étrangers, des produits de ces industries de luxe. Seule, la fabrique des toiles peintes semble avoir échappé, du moins en partie, à l'emprise du capitalisme commercial [1]. A cette exception près, on est donc en présence d'une hiérarchie sectorielle : les marchands-banquiers contrôlent la production industrielle ; ce sont eux qui passent les commandes, qui fournissent les outils (ils peuvent être coûteux, comme les moulins à dévider la soie, les filières à tirer les fils d'or) ; ce sont les marchands capitalistes qui avancent la matière première (elle est souvent chère, la soie, les métaux précieux) ; ils se chargent ensuite de vendre les soieries en France, les dorures en Allemagne, les

[1] Du fait, probablement de son organisation déjà verticalement concentrée. Peut-être aussi parce que se développant dans la seconde partie du XVIIIe siècle à une époque où l'auto-financement industriel prend le pas sur le capital d'origine commerciale. Sur ce point, Anne-M. Piuz, « Note sur l'industrie des indiennes à Genève au XVIIIe siècle », dans *L'industrialisation en Europe au XIXe siècle. Cartographie et typologie. Lyon, 7-10 octobre 1970*, Paris, CNRS, 1972, p. 533-545.

montres et les bijoux dans l'Europe entière et au-delà. Qui pourrait mieux qu'eux rendre ces services indispensables ? Les marchands en ont seuls les moyens, les possibilités, les compétences. Voyez Elisabeth Baulacre, Jean-Louis Calandrini, Pierre Perdriau, Jean-Antoine Lullin, et bien d'autres.

Jusqu'ici rien que de très classique. Toute, ou presque toute, la production industrielle de l'ancien régime économique d'Europe occidentale est organisée sur la base de ce double assujettissement, organique aux marchands capitalistes qui offrent capitaux et débouchés, et assujettissement, disons social, des artisans et des ouvriers aux marchands-fabricants dont ils dépendent et auprès de qui souvent ils s'endettent.

Ajoutez, en surcharge à ce schéma général, des traits spécifiques au cas de Genève : la plus grande partie de la production de luxe est destinée à l'exportation. D'où il s'ensuit une vulnérabilité exceptionnelle à la conjoncture économique et politique étrangère. Mais vulnérabilité signifie aussi (et surtout) souplesse, calculs, compromis. Rien n'est plus circonspect, plus prudent, plus habile, que la politique économique genevoise prise entre les rivalités des grandes puissances européennes, les intérêts des négociants et ceux des artisans de la cité.

Enfin, notez que, les toiles peintes mises à part, les grandes industries genevoises sont solidaires entre elles. L'horlogerie, l'orfèvrerie et la dorure mettent en œuvre les mêmes matières premières, l'or et l'argent, fins ou faux. De leur côté, les passementiers tissent les fils de soie mêlés aux fils d'or et d'argent produits par les tireurs d'or. Un peu marginaux, les chapeliers et les boutonniers utilisent fils d'or et d'argent. Solidarité donc. Solidarité aussi dans la dépendance des marchands-capitalistes qui fournissent matière première, capital et débouchés. Une solidarité qui peut signifier parfois des difficultés pour tous et en même temps.

Après ces quelques traits structurels, voyons le comportement de la conjoncture.

Ce moment que j'ai choisi pour centrer cette étude (1690-1735) recouvre une phase dépressive des moins contestables. Indiscutablement nous sommes dans un temps de difficultés. Mais les temps difficiles sont souvent ceux des mutations, des

temps de hardiesse et de dynamisme dont profite la minorité des forts et entreprenants.

La longue crise, qui débute vers 1690 et qui va se prolonger durant toute la période considérée, présente les caractères spécifiques à une économie non agricole. C'est une crise qui prend une allure moderne de crise de sous-consommation industrielle. Elle est effectivement provoquée par la fermeture du marché allemand aux exportations genevoises de manufacturés [1]. Or, une grande partie du commerce genevois vers l'Allemagne consiste en articles de passementerie et de dorures qui sont, depuis deux ou trois décennies, les deux secteurs d'activité industrielle qui occupent le plus grand nombre d'ouvriers. La crise présente une allure moderne, également dans ce sens que la très grande cherté des denrées (et notamment du blé dont le prix triple en quelque mois) n'est pas suivie de la surmortalité traditionnelle des crises de type ancien [2]. En revanche, tous les secteurs d'activité liés à la production de luxe ou de demi-luxe et à l'exportation sont fortement touchés. Le chômage s'étend, des tireurs d'or et des passementiers s'exilent. La crise se prolonge en une longue récession. En 1721, sur 80 maîtres tireurs d'or, 6 seulement travaillent. En 1733, passée une flambée d'optimisme de 1730, sur 29 maîtres tireurs d'or, 3 ont des commandes. En 1734, au creux de la crise, éclatent des troubles politiques. Le secteur neuf des indiennes, dont la montée a entrainé la toilerie, connaît un premier seuil vers 1722, puis un arrêt sérieux entre 1734 et 1738.

Le grand commerce n'échappe pas à la conjoncture de crise, mais il sera moins atteint et plus tardivement. Il faut d'abord signaler une importante mutation qui se produit au début de la crise. Dès 1692, à la fermeture des débouchés du commerce genevois à la dorure, les plus importants marchands se font

---

[1] Importance considérable du marché allemand. Le redressement de l'économie allemande à la fin du XVIIe siècle vient d'être fortement souligné par Robert MANDROU, *Louis XIV en son temps. 1661-1715*, Paris, 1973 (*Peuples et civilisations*, X), p. 455 et suiv.

[2] Anne-M. PIUZ, « La disette de 1693-1694 à Genève et ses conséquences démographiques », dans *Mélanges publiés par la Faculté des Sciences économiques et sociales de l'Université de Genève*, Genève, 1965, p. 175-185.

banquiers, abandonnant la marchandise pour se livrer au trafic de l'argent. Les fournitures d'or et d'argent aux puissances en guerre procurent d'énormes bénéfices aux banquiers genevois et les investissements affluent, délaissant le secteur industriel en crise.

Chômage et disette pour les victimes de la conjoncture, excellentes affaires pour ceux qui savent en profiter. De ces moments difficiles, un groupe important de banquiers genevois sortent enrichis. Les plus faibles, les imprudents attirés par les gros profits, les malhabiles ne résisteront pas à la crise financière de 1709, ou, pis encore, aux sequelles du « Système » qui provoque dans les années 20, une série de faillites en chaîne [1].

* * *

Après ce tableau, sommaire mais éclairant, du cadre à l'intérieur duquel s'insère notre propos, une mise en garde méthodologique s'impose. Il ne peut s'agir ici d'une simple énumération d'avis, de propositons, d'ordonnances, d'arrêts en matière économique, dont l'ensemble pourrait constituer cette opinion que je me propose de dégager. Un tel inventaire serait fastidieux et ce n'est pas là que réside l'intérêt de la question formulée au début de cette étude.

Le problème d'ailleurs n'est pas simple à résoudre. Il a été soulevé partout, par de nombreux spécialistes et j'ai tenu à le faire pour Genève et les Genevois. Partout la question posée met en cause la signification de cet énorme *corpus* de doctrines et de pratiques, professées et appliquées, entre 1500 et 1750, que l'on a l'habitude de désigner sous des formules vagues et commodes de bullionisme, mercantilisme (jusqu'au milieu du XVIIe siècle), mercantilisme tardif (seconde partie du XVIIe siècle), prélibéralisme (première moitié du XVIIIe siècle). Les spécialistes ne s'entendent pas sur le point de savoir si les « économistes » et les agents de la politique économique d'avant 1750 sont capables d'exprimer des avis économiques fondés sur une

[1] Herbert LÜTHY, *La Banque protestante en France, de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution*, Paris, 1959, t. I, chap. II et III.

réflexion systématique. Le problème a été formulé clairement, pour la première fois peut-être, par Schumpeter il y a 20 ans. Depuis, de très nombreux travaux ont paru et l'affaire est loin d'être classée [1].

Si on a choisi, pour tenter cette analyse, le moment qui s'étend entre 1690 et 1735, c'est précisément à cause de la dépression. Car, plus que la prospérité, le temps de la dépression est apte à fournir des indications sur les explications, la recherche des causes et des remèdes. D'autre part, il a semblé préférable de considérer une dépression en temps long, comme celle-ci qui recouvre une quarantaine d'années, ce qui me permettait d'accumuler les observations. Par ailleurs, les crises d'ancien régime, périodiques et brutales, n'ont pas provoqué de réflexions originales. Les commentaires se réduisaient à des lamentations et les propositions consistaient surtout à lutter contre les accapareurs et à chasser les bouches inutiles.

Les observations qui suivent seront articulées autour de deux centres d'intérêt et de controverses qui ont agité les milieux de l'artisanat et du commerce genevois de l'époque considérée :

---

[1] Le congrès de l'Association internationale d'histoire économique, qui s'est tenu à Leningrad en août 1970, proposant à son ordre du jour, *History of Economic Thought. Concepts of Economic development and their Relations with the Formation of Economic Policy*, a réouvert le débat. Le rapport a été présenté par W. R. Allen (Université de Californie, Los Angeles) et J. J. Spengler (Duke University). La communication de A.W. Coats, professeur à l'Université de Nottingham, « Economic Ideas and Policy in England, c. 1550-1750 », représente une précieuse mise au point des controverses qui opposent encore les historiens de la pensée économique et les historiens de l'économie : « generally speaking, historians of economic thought have concentrated on the origins and development of scientific economics, and have argued that there was an inner logic in the ideas of the pre-1750 period, so that these ideas were not simply a crude reflection of contemporary circumstances. However others, especially economic historians, have displayed a marked distate for and suspicion of economic theories, and have accordingly emphasized the influence of events, especially short-term crisis situations, on the economic literature of the period ». Assez curieusement, la contribution genevoise, « Economic Policy in Geneva and Mercantile Doctrine » (dont cette étude représente un développement) a été diversement appréciée. Par les uns, comme une manière de confirmation de la thèse schumpeterienne (Helen Liebel, University of Alberta, Canada), par d'autres comme l'expression idéologique d'antagonismes de classes (A. Eiras Roel, Université de S. Jacques de Compostelle). Les deux aspects me paraissent complémentaires.

1) les plaidoyers en faveur de la liberté du commerce ;
2) les explications que l'on a données de la dépression et les remèdes qui ont été proposés [1].

La liberté du commerce

Notons, tout d'abord, que la notion de liberté du commerce recouvre, au XVIIe et au XVIIIe siècle, avant Adam Smith, des acceptions diverses.

Depuis toujours, on entend par liberté du commerce, la modération des entraves mises à la circulation des marchandises, surtout des denrées alimentaires et, en particulier, des grains. Modération, et non suppression, le commerce ancien ne se conçoit pas sans l'existence de droits, de taxes, de péages et d'octrois. Ainsi, dans cette acception, la revendication de la liberté du commerce signifie généralement l'opposition à toute nouveauté, par exemple à un nouveau péage. Il y a sans cesse des occasions de réclamer la liberté du commerce. Ainsi, en 1711, la douane de Lyon prétend lever un nouvel impôt sur les marchandises en transit entre Genève et Lyon. Les marchands genevois invoquent la liberté du commerce « grâce à quoi Genève doit son état florissant » [2]. La liberté du commerce est également opposée aux

[1] L'appréhension de l'opinion économique genevoise vers 1700 est très difficile du fait de l'extrême pauvreté des sources. La plupart des observations que j'ai relevées proviennent des délibérations des Conseils (Registres des Conseils, RC) et de la Chambre du Négoce (Ch. N.). Pas de littérature économique. Mon attention avait été attirée par les *Essais sur divers sujets* de Georges-Louis Le Sage (Genève, 1747) dont *De l'oeconomie ou de la prudence dans la vie privée*. Le sous-titre laisse prévoir la déception. Effectivement c'est un court recueil de banalités et d'aphorismes. A partir de 1732, on lit à Genève le *Mercure Suisse* (qui paraît à Neuchâtel), dont une remarque — en novembre 1736 — pourrait expliquer mes sondages décevants : en Suisse « les bibliothèques y sont composées de moins de volumes qu'il n'y a de tonneaux de vin dans les caves » ; à propos de la composition des bibliothèques des travaux sont en cours, leurs premiers résultats montrent que certains Genevois, vers 1700-1715, ont lu Jacques Savary, Vauban, Jean Bodin et John Locke. Mais leurs intérêts les portent surtout vers la littérature commerciale (dans la seule perspective, bien sûr, de « l'opinion économique »). Ainsi on trouve chez Pierre Fatio le *Traité commercial* de Charles Dumoulin et, dans plusieurs bibliothèques, des manuels de comptabilité et de change.

[2] Ch. N., A 1, 27 février 1711.

« défenses » mises par la Savoie à l'importation ou au transit des blés destinés à Genève. La liberté du commerce des grains est garantie par le Traité de Saint-Julien, mais elle est toujours révocable en cas de disette ou bien elle peut être suspendue pour des raisons politiques, ce qui provoque les protestations des Genevois [1].

Une deuxième acception de la liberté du commerce est celle qui est réclamée par les marchands contre les *monopoles* ou les privilèges accordés à des compagnies à charte ou à des sociétés commerciales. Ainsi, à Genève, les privilèges de la Compagnie du commerce du Levant, dont François Fatio est le directeur genevois, ont été violemment critiqués par les négociants. Et notez que les négociants n'exigent pas la suppression de ces privilèges. Ils demandent, au nom de la liberté du commerce, de participer librement à ces privilèges dont ils refusent de laisser le bénéfice à un seul : « ce commerce ne sera utile qu'en tant qu'il sera commun à tous les marchands et non entre les mains d'un seul, dégénérant en ce cas en monopole et ne tendant qu'à la destruction du négoce d'épicerie de cette ville »[2]. Cette compréhension de la liberté du commerce n'est pas spécifique aux marchands genevois. J. A. Schumpeter nous la donne comme acception générale au XVIIe siècle. « *Free Trade* » pour les marchands du XVIIe siècle, signifie le droit de participer librement aux privilèges accordés aux compagnies [3].

---

[1] Le commerce des grains obéit dans la pratique, et selon la tradition archaïque, à l'attitude décrite par HECKSCHER de la « politique de provision », dominée par la crainte de manquer de subsistances. Sur ce point, prise de position éclairante de la Savoie à travers un document de 1700 : S.A.R., comme souverain, a le droit d'accorder ou de ne pas accorder la liberté du commerce des grains sous les conditions qu'elle croit être de son service, cela se pratique dans tous les Etats et ce n'est pas contrevenir au traité de commerce lorsqu'un souverain empêche l'extraction de quelques denrées dont l'usage est nécessaire à ses sujets ou bien lorsqu'il interdit l'introduction de celles dont le débit ne leur est pas utile. Cela dépend entièrement de la bonne volonté de S.A., selon la récolte ou selon la saison. Turin, Archivio di Stato, Fonds Genève, 1re cat., liasse 22, n° 5.

[2] Anne-M. PIUZ, « Entrepreneur et développement économique à Genève au XVIIe siècle », dans *Mélanges Babel*, Genève, 1963, t. I, p. 378.

[3] « ... roughly up to 1600, Free Trade as a program meant developing the staple system and fettering or even breaking up the merchants' companies. After 1600 it meant forcing the doors of those companies so

Enfin, troisième acception, la liberté du commerce invoquée par les grands négociants est l'expression de leurs propres intérêts. Elle est revendiquée contre certaines interventions de l'Etat jugées contraignantes, mais le plus souvent pour combattre les « monopoles et privilèges » des métiers. L'appel à la liberté du commerce surgit ainsi à chaque conflit qui oppose les marchands aux artisans jurés.

En règle générale, les marchands ne constituent jamais de jurandes. Ils peuvent se réunir, discuter de leurs intérêts communs, prendre des dispositions en vue de réglementer le marché, de fixer des prix, mais ils ne constituent pas une association d'une certaine durée, assortie d'une réglementation. Ils revendiquent, au contraire, la liberté à l'égard de l'Etat et à l'égard de toute institution de type corporatif. A ce niveau, la liberté du commerce prend l'allure d'une certaine philosophie, d'une espèce de droit naturel ; l'idéologie recouvre, de toute évidence, les intérêts du groupe social. Le négociant prétend à la liberté de trafiquer de ce qu'il veut, comme il le veut [1]. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre la très grande indifférence des négociants genevois à toutes les attaques dont ils sont l'objet. Les grands marchands-banquiers étaient donc accusés d'avoir provoqué la fermeture du marché allemand — soit la ruine de l'artisanat genevois — par leur trafic de devises au profit de la France ; ils répondent inlassablement : c'est la liberté du commerce. Sur quoi, on constate avec découragement, « il est fâcheux que ces particuliers fassent passer leurs intérêts avant celui de la généralité » [2].

---

as to make it possible for every trader to enter them », *History of Economic Analysis*, p. 342, note 3. Voir aussi p. 370-371 sur le décalage entre la notion de liberté du commerce et son application.

[1] « Free trade was increasingly considered as a part of the autonomy of the individual, which was held to imply a ' natural right ' to trade as he pleased », SCHUMPETER, *op. cit.*, p. 371.

[2] Ch. N., A 5, fol. 129 (1733). Pierre GOUBERT note la même situation antagoniste à Beauvais : en 1680, les merciers veulent faire enregistrer une disposition qui leur permettrait de vendre toutes sortes de marchandises, même « de draperie » ; contre les prétentions des merciers, les marchands invoquent la liberté du commerce, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730. Contribution à l'histoire sociale de la France du XVIIe siècle*, Paris, 1960, p. 274.

Ces prises de position des uns et des autres ont amené à émettre des avis, dont quelques-uns, allant au-delà de la défense opportuniste des intérêts de groupes, se révèlent fondés sur un raisonnement économique.

En matière monétaire, les avis qui sont exprimés, témoignent d'une opinion déjà libérale et dont certains aspects vont au-delà des politiques monétaires contemporaines. Du moins, les avis les plus éclairés ; ils proviennent de la Chambre du Négoce, dominée presque exclusivement par les grands négociants. Alors que les Conseils paraissent encore attachés à une politique de taxation des espèces, de décri et d'interdiction, les négociants rétorquent qu'il est « incontestable que la circulation et l'abondance de l'espèce est l'âme du commerce »[1], que « la rareté monétaire rend plus difficile le commerce et augmente le chômage des ouvriers »[2]. Ce qui reste classique, quoique la notion de l'importance de la circulation monétaire soit assez nouvelle à l'époque puisqu'elle apparaît, en 1692, chez John Locke. Plus moderne est l'attitude des milieux négociants genevois à l'égard de la liberté de circulation des espèces.

On leur reprochait donc un trafic d'espèces durant la guerre, au profit de la France. A quoi, les marchands répliquent : « Les espèces de France n'ont point de prix certain parmi nous, ... on les considère comme marchandise, ... elles entrent et sortent suivant le profit qu'il y a à faire dans le cours du change ... tout cela n'est qu'une suite du commerce, dont les Etats ne souffrent aucun dommage ; parce que chacun a la liberté de faire ce qui est de sa profession »[3]. Ce raisonnement qui attribue à la monnaie la valeur d'une marchandise est intéressant. Il dit explicitement que la circulation de la monnaie s'effectue selon les besoins et que le prix (le cours du change) se fixe selon le jeu de l'offre et de la demande. Ce qui signifie qu'il peut y avoir pénurie monétaire ou excès de monnaie, dans lequel cas sa valeur est dépréciée. Cela veut dire, enfin, que la monnaie n'est pas une richesse en soi et que l'accumulation d'une masse monétaire n'a

[1] Ch. N., A 3, fol. 45 (1716).
[2] Ch. N., A 1, fol. 1 (1711).
[3] RC 202, 1702, annexé au fol. 216.

pas de sens comme telle. Une opinion telle que celle là, exprimée en 1702 dans des milieux d'affaires (et non pas par des économistes) est notable et fait apparaître clairement que les milieux éclairés genevois ont abandonné toute doctrine bullioniste [1].

Logiquement, on devrait rencontrer le même type de raisonnement en ce qui concerne la manipulation du taux de l'intérêt. Or, on ne trouve aucune réflexion de contemporains genevois en la matière. Le taux de l'intérêt est à Genève, comme ailleurs (sauf en Hollande), fixé par les autorités. C'est, au XVIIe siècle, une préoccupation constante d'ajuster le taux de l'argent au marché monétaire. Ainsi, en 1681, le taux de l'intérêt — qui était à $6^2/_3$% — est fixé par le Conseil à 5%, « veu que l'argent est plus bas et plus commun »; en 1719, un emprunt de la Chambre des Blés est lancé à 3%, « l'argent étant abondant » [2]. La politique des Conseils consiste donc à ajuster le taux de l'intérêt en fonction de la circulation monétaire. Ainsi à une abondance de monnaie en circulation doit correspondre un taux peu élevé, alors que la rareté monétaire signifie un taux élevé de l'intérêt [3]. C'est bien ce que l'on croit à Genève et rien ne laisse supposer que quelques observateurs éclairés aient pu, s'inspirant des économistes anglais, préconiser un relèvement du taux de l'intérêt en vue de stimuler les investissements. Quelles que soient les pratiques et les croyances, le taux de l'intérêt n'a cessé de baisser durant la phase descendante du trend séculaire. De 8% (de 1612 à 1620), il passe à $6^2/_3$ (jusque vers 1680, avec quelques remontées ici et là), à 5% (à partir de 1681) et tombe à 3% en 1719. Il s'agit de la fixation légale, soit de la reconnaissance officielle d'un état de fait. Et l'état

---

[1] En 1718, certains réclament la libre circulation des bonnes espèces étrangères (contre la tarification traditionnelle) qu'il suffit de laisser circuler sans en fixer la valeur, « comme une marchandise », RC 217, fol. 258. En 1723, « on doit regarder les espèces comme des marchandises qui suivant les circonstances avoient des prix plus haut lorsqu'il convenoit d'en envoyer dehors », Ch. N., A 4, fol. 92.

[2] RC 181, fol. 366 et 367. Sur les opérations bancaires de la Chambre des blés, Hermann Blanc, *La Chambre des Blés de Genève, 1628-1798*, Genève, 1941, chap. VII.

[3] Avis de la Chambre du Négoce en 1711 : la hausse du taux de l'intérêt est provoquée par la raréfaction de la circulation monétaire, Ch. N., A 1, fol. 1.

de fait est bien connu par l'histoire générale de l'économie du XVIIe siècle, un siècle de longue stagnation.

Pour le XVIIIe siècle, on manque d'informations, ce qui laisse supposer que le taux de l'intérêt a été désormais laissé libre au gré du marché du crédit. Il serait intéressant de connaître les arguments qui ont conduit le Petit Conseil à renoncer à la fixation du taux de l'intérêt. Il est probable que cette décision a été prise sous l'influence des négociants qui ont sous les yeux la réussite hollandaise ou qui ont appris que la liberté du taux de l'intérêt a été l'une des grandes revendications des économistes anglais de la fin du XVIIe siècle.

Dans le même ordre d'idée, on ne trouve pas, à Genève, à travers les avis et les délibérations, trace de la classique doctrine de la balance favorable du commerce. Elle peut cependant être considérée comme implicite par les pratiques, inspirées par les artisans et les fabricants, qui consistent d'une part à freiner la consommation de manufacturés étrangers et d'autre part à protéger l'industrie locale. Mais, sur ce point encore, l'antagonisme entre fabricants protectionnistes et négociants partisans du libéralisme s'est fréquemment manifesté. On y reviendra.

La dépression économique : explications et remèdes

Les explications qui ont été fournies sur la dépression économique, comme d'ailleurs les remèdes qui ont été proposés, reflètent bien les structures et les problèmes des milieux socio-professionnels dont ils sont originaires.

Pour les métiers jurés, qui expriment leurs avis à travers de multiples pétitions, proposites et interpellations dans les Conseils, le mal est d'origine politique et institutionnel. C'est, en bref, un renforcement de la réglementation corporative et un protectionnisme accru que demandent les tireurs d'or, les passementiers, les ouvriers du textile et les horlogers. L'intervention de l'Etat est continuellement sollicitée. Par exemple, pour « interdire le port de toutes étoffes de soye étrangères... afin d'introduire la manufacture desdites étoffes dans la ville »[1].

[1] RC 203, fol. 150 (1703).

Ou encore, pour encourager et retenir des fabriques défaillantes, les subventionner. Ainsi les entrepreneurs de tirage d'or sollicitent des subventions de l'Etat en 1706 [1]. Mais, en 1722, la manufacture de dorure est encore « fort chancelante » et elle continue à demander des secours [2]. On pourrait fournir une multitude d'exemples de fabriques qui, entre 1690 et 1730, sont en difficultés et dont les représentants sollicitent des privilèges, des monopoles, des subventions. C'est le cas, notamment, de la fabrique des dentelles, des velours, qu'il faut « favoriser », de l'horlogerie qu'il faut « pousser », des soies à coudre, des passements, des chapeaux, des bas de laine, des bas de soie, qu'il faut « soutenir et augmenter », de la fabrique des boutons qu'il faut « maintenir et faire fleurir ».

Les toiliers et les indienneurs sont aussi réduits à solliciter, pour les « nouvelles » fabriques, des subventions et des privilèges ; « il est de l'intérêt public de favoriser l'établissement des fabriques, dans ce temps surtout où les autres cessent », disent les manufacturiers de coton à qui l'Etat octroie, en 1702, des privilèges [3].

En marge des métiers traditionnels, les toiliers et les indienneurs font figure d'entrepreneurs plus dynamiques. Vers 1730, ils sont 7 fabricants à Genève et l'entreprise Fazy compte 600 à 800 ouvriers [4]. Le capital nécessaire à l'installation d'une entreprise est considérable pour l'époque puisqu'on assure qu'il faut, en 1729, au moins 20 000 florins « pour mettre en état une fabrique » (alors que les outils d'un tireur d'or peuvent être estimés à 300 florins). Or, ce dont les entrepreneurs se plaignent sans cesse, c'est l'insuffisance des investissements dans l'industrie.

Il est de toute première importance de souligner ce fait. D'abord parce qu'il constitue une des explications essentielles du blocage des économies préindustrielles, ensuite parce que la fuite des capitaux genevois à l'étranger semble être un mal

---

[1] RC 206, fol. 109.

[2] Ch. N., A 4, fol. 1.

[3] RC 202, fol. 39-40.

[4] Henri Deonna, « Une industrie genevoise de jadis : les indiennes », *Genava*, t. VIII (1930), p. 185-240.

chronique dont on se plaint encore au XIXe siècle. Durant la période que nous analysons, les capitalistes genevois sont fréquemment accusés d'exporter leurs capitaux plutôt que les investir dans les affaires locales, notamment dans les fabriques. On fait fréquemment allusion à des quantités de capitaux genevois qui sont placés en Angleterre [1], « à l'étranger » [2] et dont la pénurie serait la cause du retard industriel de Genève : si l'on voulait faire valoir son argent dans cette ville au lieu de l'envoyer dans les pays étrangers, on pourrait le placer à l'avantage des fabriques [3]. Bien entendu, on sait que le défaut d'investissements dans les manufactures n'est pas spécifique à la société genevoise. Mais ce qui apparaît partout comme un caractère structurel propre à une économie ancienne semble ici se cristalliser jusqu'à imprimer profondément et durablement la société genevoise dont le groupe le plus riche et le plus dynamique se spécialise désormais dans les opérations de crédit international. N'aurions-nous pas là l'une des clés de l'industrialisation manquée de l'économie genevoise et sa « vocation » bancaire ? On n'ira pas plus avant dans un domaine qui est celui d'Herbert Lüthy à qui il faut sans cesse se référer [4]. Je voulais simplement signaler que le manque d'attrait des capitalistes genevois pour l'industrie locale avait été parfaitement perçu comme une difficulté à la relance de l'économie contractée.

La dépression économique a été aussi attribuée à un ralentissement de la circulation monétaire en Europe (je n'ai pas trouvé trace d'une proposition inverse). La moindre circulation monétaire serait causée, dit-on, par les incertitudes de la paix

---

[1] Les particuliers envoyent leur argent en Angleterre « à cause des fréquentes faillites » à Genève, Ch. N., A 4, fol. 355 (1727).

[2] *Ibid.*, fol. 435 (1728).

[3] RC 233, fol. 21 (1734).

[4] *La Banque protestante*, *op. cit.*, *passim.*, surtout t. II, chap. II. Le problème de l'utilisation des capitaux genevois a fait naguère l'objet d'une étude toujours utile, celle de A. E. Sayous, « Les placements de fortunes à Genève depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siècle », in *Revue économique internationale*, 1935, p. 257-288. Quant à E. William Monter, il démontre l'importance des placements genevois en Angleterre, « Swiss Investment in England, 1697-1720 », *Revue internationale d'histoire de la Banque*, t. II (1969), p. 285-298.

et de la guerre ou, mieux, par la diminution des arrivées d'or et d'argent américains. C'est une observation qui est faite encore en 1728 [1]. Effectivement, depuis 1720, la ville est inondée de billon, l'or et l'argent ont fui ou sont thésaurisés. Il faut attendre 1730 pour voir la circulation des pièces d'argent se rétablir à Genève.

L'explication de la dépression en termes de circulation monétaire conduit les observateurs à accuser les négociants de provoquer la fuite des grosses monnaies. Le change étant très défavorable avec la France, les grands marchands furent accusés d'exporter la bonne monnaie contre des quantités de manufacturés étrangers, surtout français, ce qui, pensait-on, contribuait à aggraver la situation des fabriques genevoises : l'argent de France est si différent de l'argent courant que l'on fait venir quantité de marchandises françaises [3]. Les grands négociants répondront, avec beaucoup de hauteur, par l'argument de la liberté du commerce, ce qui fera dire à un ancien syndic, en 1723, que l'on ne peut faire fleurir les manufactures de la ville si l'on est toujours « croisé » par les négociants [3].

Ceux-ci sont franchement anti-interventionnistes. Pour eux, la dépression est générale en Europe et toute intervention de l'Etat ne peut être qu'inutile et néfaste. Accuse-t-on la Chambre du Négoce d'impuissance ? Les grands marchands répondent que la Chambre reste attentive au bien du commerce, mais qu'il n'est pas dans son pouvoir de l'augmenter [4]. Notons, en marge, que la Chambre du Négoce est entièrement dominée par le groupe très puissant des grands négociants et des banquiers. Elle est très antimanufacturière et anticorporatiste. On relève, dans les Registres du Conseil, de fréquentes propositions de faire entrer dans la Chambre du Négoce, des manufacturiers. Les propositions, trop fréquentes, témoignent de la résistance des marchands [5].

---

[1] Ch. N., A 4, fol. 435.
[2] *Ibid.*, fol. 9 (1722).
[3] RC 222, fol. 35.
[4] RC 320, fol. 24 (1731).
[5] RC 204, fol. 139 (1704) ; RC 221, fol. 43 (1722).

Accuse-t-on les marchands de trafiquer des manufacturés étrangers de préférence aux marchandises de la fabrication genevoise ? Ils répondent que les produits genevois sont trop chers, qu'ils ne sont pas compétitifs sur les marchés étrangers. Enfin ils prétendent que toutes nos manufactures sont vouées à l'échec « parce que l'on ne peut pas donner les marchandises d'ici à un prix égal en France à cause des espèces, et que les ouvriers en France sont plus laborieux et moins debauchés que les nôtres » [1].

Pour les négociants, la relance de l'économie déprimée ne peut réussir que sur la base de la liberté du commerce et de l'industrie. Trafiquer librement et produire plus et à bas prix.

La condition première, ce serait la suppression des maîtrises que les marchands réclament dès le début du XVIIIe siècle. Ils disent que toutes ces jurandes « font un grand préjudice au négoce » [2]. Que les tireurs d'or, passementiers, veloutiers et autres gens de métiers « ne se prévalent de ces maîtrises que pour renchérir les journées » [3].

Il faut donc produire bon marché. Sur l'abaissement du coût de production, les fabricants et les marchands sont tous d'accord. On voit, à travers les registres, le souci constant de maintenir les salaires des ouvriers sur le prix des denrées. En 1719, proposé en Conseil des Deux-Cents que l'on réduise les journées des ouvriers qui sont excessives, surtout vu le bon marché des denrées [4]. La proposition est réitérée quatre fois de 1719 à 1720, « dans cette conjoncture où les denrées sont à bon marché » [5].

---

[1] RC 223, fol. 26 (1724).

[2] RC 209, fol. 46 (1709).

[3] RC 208, fol. 350 (1708). On voit là surgir à nouveau l'antagonisme essentiel entre les artisans (partisans, comme on l'a vu, de la protection de l'Etat et de la réglementation du travail et de la production) et les négociants qui désirent pouvoir importer librement les manufacturés étrangers. Vers 1724, lutte vive entre les marchands, qui prétendent importer des dentelles étrangères, et les fabricants de dentelles qui veulent accroître leurs ventes à Genève et qui demandent l'interdiction du port des dentelles faites à l'étranger (RC 223, fol. 27). Position difficile du gouvernement qui tient à défendre les intérêts des artisans mais qui se heurte à l'influence des négociants : le commerce extérieur alimente la ferme des halles qui est, avec l'impôt direct (les « gardes »), le revenu principal de la Seigneurie.

[4] RC 218, fol. 41.

[5] RC 218, fol. 117, 127-128 ; RC 219, fol. 265.

Le souci de réduire autant que possible les coûts de production en alignant les salaires sur le prix des denrées est très général dans les économies préindustrielles et déterminait une politique de ravitaillement adéquate. A Genève, la Chambre des Blés jouait parfairement son rôle monopsoniste d'acheteur des grains de la région au meilleur prix possible. Assez paradoxalement, les intérêts des salariés-consommateurs rejoignaient ici les intérêts des manufacturiers.

Mais pour produire bon marché, il ne fallait pas seulement pratiquer une politique de bas salaires, il fallait aussi produire plus. Là encore se marque l'antagonisme entre le grand négoce et les maîtrises. Dès 1686, on avait tenté d'introduire à Genève de grands métiers à fabriquer des rubans qui portaient 16 à 18 navettes et qui permettaient de faire 10 à 12 rubans à la fois. Ce ne sera qu'en 1732 que les promoteurs parviendront à vaincre l'opposition des passementiers. Les marchands furent dès le début, favorables à l'innovation. C'est d'ailleurs Thellusson qui en fit le premier la proposition et les marchands furent toujours soutenus par la Chambre du Négoce. Ils prétendaient que l'introduction de métiers perfectionnés occuperait un grand nombre d'ouvriers, surtout des femmes et des enfants ; que la qualité des produits serait fort satisfaisante et que le commerce en serait stimulé [1]. Les maîtres passementiers s'y opposèrent de toutes leurs forces, conformément à la tradition corporatiste, ennemie de tout progrès technique susceptible de modifier l'équilibre entre la production et les prix. De leur côté, les ouvriers passementiers, menacés par la concurrence d'une main-d'œuvre non qualifiée, se rassemblent « qui vouloient causer une espèce d'émeute » [2]. Il fallut attendre 1732 pour que deux métiers réussissent à être introduits en ville, non sans que des plaintes ne parviennent jusqu'aux autorités d'ouvriers de petits métiers de rubans qui se disent réduits à la misère [3].

On voit que *l'Employ-Argument* (HECKSCHER) est utilisé, par les uns et les autres, chaque fois qu'il peut fortifier un raison-

[1] Ch. N., A 5, fol. 99, 104, 105-106 ; RC 231, fol. 245-246.
[2] Procès criminel 6653.
[3] Ch. N., A 5, fol. 187-188.

nement. La plupart des initiatives ou des résistances se fondent sur le fait qu'il faut créer ou maintenir des emplois pour les pauvres ou bien empêcher les pauvres d'être privés de travail. Les grands métiers nous ruineront, ils nous ôtent le pain, disent les compagnons passementiers [1].

Le souci de la relance de l'économie a conduit les contemporains à s'interroger sur les possibilités d'une stimulation de la production. La contraction générale de l'économie européenne, la fermeture du marché allemand, les incertitudes du climat politique et les séquelles de la crise de subsistances générale en Europe, rendaient le commerce extérieur momentanément peu apte à maintenir le niveau de la production et des prix manufacturiers.

Les observateurs s'accordent à considérer le marché local et on relève un certain nombre d'avis et d'interventions sur les possibilités d'élargissement de la demande de consommation indigène.

C'est dans ce sens qu'il faut comprendre une série d'attaques contre les ordonnances somptuaires. Les vieilles dispositions somptuaires, d'inspiration purement mercantiliste et parfaitement adaptées à l'austérité réformée, trouvent, vers la fin du siècle, encore des partisans dans les milieux traditionnels : « le luxe tend à la ruine de l'Etat », « tout l'argent que l'on emploie ainsi en dépenses superflues s'en va dans les pays étrangers » [2]. Alors que les autres soutiennent que la suppression des lois somptuaires « à l'égard de toutes les choses que l'on peut fabriquer dans la ville » présenterait le triple avantage d'accroître la demande locale, de stimuler la fabrique et d'employer des chômeurs. Ainsi, en 1699, une « proposition faite à l'intention de la Chambre de la Réformation que l'on permette de porter tout ce qui se fabriquera dans la ville, pour faire subsister par ce moyen grand nombre de pauvres artisans » [3]. Effectivement,

---

[1] RC 217, fol. 266 (1717).

[2] RC 198, fol. 34 (1698).

[3] RC 199, fol. 15 et suiv. (1699). J'ai dit plus haut ma déception à la lecture de G.-L. Le Sage *(De l'oeconomie)* ; la seule note intéressante que j'ai relevée est celle-ci : « les loix contre le luxe nuisent à l'industrie » (p. 21) ; mais, écrite en 1747, cette observation constitue une banalité ; Mandeville l'avait dit trente ans plus tôt et mieux.

on se montrera tolérant sur le chapitre du port des dentelles « en vue de procurer l'établissement de la manufacture des dentelles en cette ville » [1]. Il est assez piquant de noter que lorsque les interventions contre les lois somptuaires proviennent des milieux d'artisans et de fabricants, elles ne sont pas l'expression de la doctrine du laisser-faire. Les fabricants n'hésitent pas à demander, en même temps, la suppression des clauses somptuaires qui les gênent et le maintien, voire le renforcement des dispositions protectionnistes qui les favorisent. Par exemple, le Conseil est supplié d'autoriser le port des dentelles fabriquées dans cette ville, mais de continuer à interdire l'entrée des dentelles étrangères.

Il est à remarquer que l'on n'a songé qu'à l'augmentation de la demande de consommation existante. Nulle part il n'est question d'améliorer le pouvoir d'achat de la masse des consommateurs. La politique des bas salaires n'a pas paru incompatible avec un effort en vue de produire et de vendre plus sur le marché local [2].

* * *

En conclusion, je propose un rapide bilan des résultats auxquels je suis parvenue.

Les opinions économiques qui sont formulées à Genève, entre 1690 et 1740, et dont certaines d'entre elles aboutissent à des décisions, donc à une politique économique, révèlent les deux grands groupes de pression qui agissent sur la vie économique de la cité, les négociants et les fabricants. Les fabricants, artisans, manufacturiers, émettent des opinions encore enta-

---

[1] RC 198, fol. 88 (1698).

[2] Autres propositions mineures en vue de la relance de l'économie : créations d'écoles de dentellières, de fileurs de bas de laine, (1722) ; d'une école de dessin « qui serait utile aux manufacturiers » (1723) ; créations d'occasions de travail pour des femmes, filles, garçons, vieillards et même pour les paysannes des environs (1722). On rencontre beaucoup de projets encore optimistes, beaucoup d'enthousiasme dans les années 1722-1723. Puis, plus rien. On se lasse. En 1725 le commerce est abattu ; en 1728, il est d'une extrême langueur, les denrées ne se vendent pas, ni les marchandises fabriquées en ville qui s'accumulent (Ch. N., A 4, fol 417). En 1736, on va répétant que la crise est générale en Europe (RC 236, fol. 30).

chées de mercantilisme ; ils défendent des positions de type colbertiste et, dans une conjoncture déprimée, ils réclament la protection de l'Etat.

De leur côté, les grands négociants témoignent d'idées libérales, en matière de commerce, de politique monétaire et de production industrielle : produire plus et à meilleur marché, vendre plus et acheter plus (alors que les artisans, encore étroitement mercantilistes, prêchent après Colbert : vendre plus mais acheter moins).

Notons enfin que ces deux courants d'opinion sont cohérents mais qu'ils ne s'attachent finalement qu'à la défense très opportuniste d'intérêts de classe. En un temps où se forme la science économique, en Angleterre, avec Gregory King qui « invente » la comptabilité nationale, en France avec Boisguilbert qui « invente » la notion de demande globale de consommation, la pensée économique désintéressée ne semble pas avoir fait son apparition à Genève, du moins dans les milieux d'affaires.